



Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 28

Date de la convocation : 06/10/2023

Date d'affichage : 06/10/2023

*DELIBERATION N° 069/2023
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SALEILLES*

SEANCE DU 12 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois et le douze octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur François Rallo, Maire de la commune.

Présents : François RALLO – Cosme DILME – Carole CARTON – Sonia MAC VEIGH – Modeste BOSQUE – Marie-Anne HAUSPIEZ – Robert TARDA – Céline FREIXINOS – Stéphane LE COQ – Armand CHAUVET – Claire SALFATI TEDGUI – Pascal GIRAUDET – Olivier RABAT – Bénédicte SARASSAT – Yannick CALLAREC – Joseph CASCALES – Eric BOUILLIN

Pouvoirs :

- Jean PEZIN donne pouvoir à Yannick CALLAREC
- Jacqueline KEILING donne pouvoir à Sonia MAC VEIGH
- Michèle GRANIER donne pouvoir à Claire SALFATI TEDGUI
- Christine BACHES donne pouvoir à Carole CARTON
- Patricia PICHARD donne pouvoir à Céline FREIXINOS
- Mireille CORONES YAGOUBI donne pouvoir à Stéphane LE COQ
- Christian DISLAIR donne pouvoir à Modeste BOSQUE
- Richard VENDRELL donne pouvoir à François RALLO
- Jordi DELCLOS donne pouvoir à Robert TARDA
- Sylvain VIOT donne pouvoir à Eric BOUILLIN
- Eliane CHAMBAULT donne pouvoir à Joseph CASCALES

Absente excusée : Caroline PICCOLO

Secrétaire de séance : Jean PEZIN

OBJET : Demande d'Aide Directe aux Equipements Structurants (ADES) en 2023 et en 2024 pour l'opération de construction d'une médiathèque sise 3, boulevard du 08/05/1945.

M. Yannick Callarec, Conseiller municipal délégué, rappelle à l'assemblée que le conseil municipal a approuvé l'attribution des 18 lots du MAPA de construction de la Médiathèque pour un montant de travaux pour cette opération de 1 434 034,34 € HT.

Il précise qu'il convient d'ajouter à ce montant de travaux, les honoraires du maître d'œuvre et des bureaux spécialisés, du bureau de contrôle technique, du SPS, de la sécurité Incendie et l'étude de sol, pour un montant de 126 565 € HT pour cette seule opération de construction de la médiathèque.

Ainsi, M. Yannick Callarec conclut que le montant des travaux et des divers honoraires pour la construction de la seule médiathèque est donc de 1 560 599,34 € HT.

Il rappelle que la commune a obtenu le 06/07/2022 le concours particulier de la « Dotation Générale de Décentralisation Travaux » de la DRAC Occitanie, d'un montant de 562 269,49 € pour cette opération, ainsi que 180 000 € d'aide de la Région « Occitanie Pyrénées Méditerranée » au titre du Contrat Bourg-Centre.

Puis, M. Yannick Callarec fait part à l'assemblée de la possibilité de solliciter deux ADES, l'un en 2023 (tranche 1) et l'autre en 2024 (tranche 2), d'un montant de 150 000 € chacun pour l'opération de construction de la médiathèque.

Il ajoute que le plan de financement prévu serait le suivant :

- DGD Construction de la DRAC pour 562 269,49 € (36 % du montant total HT de l'opération) ;
- Région « Occitanie Pyrénées-Méditerranée » pour 180 000 € dans le cadre du contrat Bourg-Centre (11,5 %) ;
- Département des P.O au titre des ADES 2023 et 2024 pour 300 000 € en 2 tranches (19,2%) ;
- Autofinancement de la ville : 518 329,85 € (33,3 %).

Vu le Schéma Directeur de la lecture publique et de la coopération numérique de la CU PMM ;

Vu le Plan départemental de développement de la lecture publique et des médiathèques 2021-2027 ;

Considérant que l'opération de construction envisagée sur le boulevard du 08 mai 1945 prévoit la réalisation d'une médiathèque en rez de chaussée du bâtiment, pour un coût de total incluant les divers honoraires de 1 560 599,34 ;

Considérant que l'opération envisagée est destinée à doter la ville d'un équipement culturel moderne et fonctionnel, adapté aux PMR, particulièrement bien situé en centre-ville au 3, boulevard du 08/05/1945 à proximité des deux écoles du groupe scolaire George Sand, du Centre de Loisirs Sans Hébergement, du centre médical, des commerces de l'avenue de Perpignan, de la salle polyvalente Laurent Zaragosa, de la mairie et du futur parc urbain ;

Considérant que l'équipe professionnelle chargée d'assurer le fonctionnement de la médiathèque sera constituée d'un assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques et de deux adjoints du patrimoine ;

Considérant que la bibliothèque municipale accueille aujourd'hui 600 adhérents et que les perspectives d'affluence avoisinent les 1 300 adhérents à l'ouverture de la structure en 2025 pour une population INSEE de 5 700 habitants au 1^{er} janvier 2023 ;

Considérant que le rayonnement territorial de la future médiathèque permettra, de par sa superficie de 639 m² en rez-de-chaussée, la variété des documents proposés, la qualité de l'équipe d'animation, un stationnement aisé devant la structure, d'accroître le nombre d'adhérents provenant des communes limitrophes (Cabestany, Saint-Nazaire, Villeneuve de la Raho, le Sud de Perpignan, Alénia, Corneilla del Vercol, Palau del Vidre, Latour Bas Elne...) ;

Considérant que la future Médiathèque-Antenne de musique sera un bâtiment à autoconsommation collective avec des panneaux photovoltaïques en toiture et qu'il disposera d'un tiers-lieu à l'arrière de la structure comme indiqué dans le Projet Culturel Educatif Scientifique et Social à vocation de développement durable et de Santé/Bien-être ;

Considérant que la médiathèque sera située à proximité du futur parc urbain de 4,1 ha et orientée vers des actions de développement durable en lien, par exemple, avec les 30 jardiniers des jardins familiaux, ou encore, avec la Maison de l'Environnement qui sera située à l'ancien château d'eau ;

Considérant que la médiathèque développera des animations en Santé/Bien-être en lien avec les médecins et les paramédicaux du centre médical situé à proximité ;

Considérant que la ville est adhérente du Schéma Directeur de la lecture publique et de la coopération numérique de la CU PMM ;

Considérant que la ville a adhéré le 16/12/2021 au Plan départemental de développement de la lecture publique et des médiathèques 2021-2027 ;

Considérant que le plan de financement envisagé pour cette opération de construction de la seule médiathèque est le suivant :

Poste de dépenses réelles pour la construction de la Médiathèque	Montant en euros HT	Financeurs	Montant de la subvention	Pourcentage de la subvention par rapport au coût total HT de l'opération de construction de la médiathèque
Divers honoraires (MOE, BE-SPS- Incendie et étude de sol)	126 565 €	DRAC Occitanie	562 269,49 €	36 %
		Conseil Départemental 66		
		ADES 2023 (tranche 1) ADES 2024 (tranche 2)	150 000 € 150 000 €	19,2 %
Travaux	1 434 034,34 €	Conseil Régional « Occitanie-Pyrénées Méditerranée »	180 000 €	11,5 %
		Commune	518 329,85 €	33,3 %
TOTAL	1 560 599,34 €	TOTAL	1 560 599,34 €	

Par suite, M. Yannick Callarec propose au conseil d'adopter l'opération de construction de la médiathèque telle qu'exposée supra, de solliciter l'aide financière du Département au titre des ADES 2023 et 2024 et d'adopter le plan de financement exposé supra.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. Yannick Callarec et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Adopte** l'opération de construction d'une médiathèque pour un montant total de 1 560 599,34 € HT ;

- **Sollicite** l'aide financière du Département des Pyrénées-Orientales au titre de l'Aide Directe aux Equipements Structurants 2023 (tranche 1) et 2024 (tranche 2) pour des montants de 150 000 € chacun, suivant le plan de financement exposé infra ;

- **Arrête** le plan de financement comprenant les aides financières de la DRAC Occitanie pour 562 269,49 €, de la Région « Occitanie Pyrénées-Méditerranée » dans le cadre du contrat Bourg-Centre pour 180 000 €, du Conseil Départemental des P.O au titre des ADES 2023 et 2024 pour 300 000 € au total et de la ville pour 518 329,85 € (autofinancement).

- **Précise** que les crédits sont prévus au budget 2023 et seront inscrits aux budgets 2024 et 2025 de la commune.

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



François RALLO

Publication le : **19 OCT. 2023**